



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## APPEL D'OFFRES

**TP-202208-81**

### **TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES SUR LA RUE DU DOMAINE-OUIMET (TRONÇON 1058) ENTRE LE CHEMIN GUÉNETTE ET LA RUE DES OURS**

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson requiert des soumissions pour effectuer éventuellement des travaux d'infrastructures routières sur la rue du Domaine-Ouimet (tronçon 1058) entre le chemin Guénette et la rue des Ours situé dans la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, sur une longueur approximative totale de 0,59 km.

Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon les plans et devis produits par la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. le 15 septembre 2022.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SÉAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO.

Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

Seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment. Le présent contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Si cet ouvrage vous intéresse, votre soumission devra nous être déposée au bureau du greffe de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, au 88, chemin Masson, Lac-Masson (Québec) J0T 1L0, avant le délai de clôture soit **avant 15 heures le 12 octobre 2022**, dans une enveloppe scellée portant la mention « SOUMISSION – Travaux de réfection routière sur la rue du Domaine-Ouimet (Tronçon 1058) – TP-202208-81 ».

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Ville, à sa seule discrétion, et la Ville ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

DONNÉ À Ste-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 21 septembre 2022.

Judith Saint-Louis  
Greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'appel d'offres public ci-haut concernant le sujet précité à compter du 21 septembre 2022 au système électronique d'appels d'offres (SEAO), sur le site Internet municipal et à la page \_\_\_ de l'édition du 21 septembre 2022 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : \_\_\_\_\_